

Évaluations communes · Classe de Première

BAC

Modifications des modalités parues au BO n° 7 du 31/07/2020

L'évaluation en langues vivantes est adossée aux niveaux du CECRL.
Niveaux attendus à la fin des études du second degré : LVA ▶ B2
LVB ▶ B1

Document officiel → lycee.editions-bordas.fr

- ▶ Les documents supports de l'évaluation ainsi que les questions posées s'inscrivent dans le cadre du programme du cycle terminal et relèvent des axes culturels qui y sont définis.
- ▶ Les trois épreuves communes de contrôle continu s'inscrivent dans la progressivité entre les épreuves de première et l'épreuve de terminale.
- ▶ Les fiches d'évaluation et de notation permettent d'évaluer les prestations des candidats selon le rang de la langue concernée (LVA ou B).

Les modalités précédentes prévoyaient une évaluation 1 en 2 temps : compréhension de l'oral et expression écrite. La partie expression écrite a été supprimée.


Outre le titre du document, les noms propres peuvent désormais éventuellement être communiqués.

Les modalités précédentes ne prévoyaient pas la possibilité de faire le compte rendu en français. Il conviendra d'entraîner vos élèves à cette possibilité.

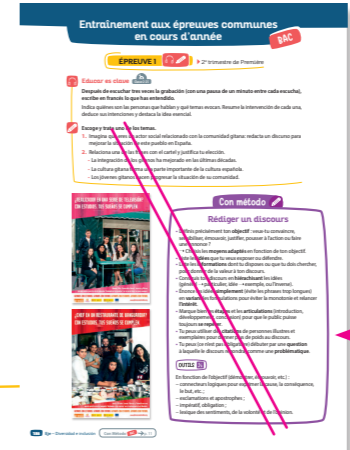
ÉVALUATION 1

▶ 2^e trimestre – 20 points – 20 minutes

Niveaux visés : LVA ▶ B1 – LVB ▶ A2 > B1

Compréhension de l'oral  20 minutes temps d'écoute non compris

- Communication du titre du document support de l'évaluation et éventuellement des noms propres
- Document audio ou vidéo d'1 min 30 maximum
- 3 écoutes espacées d'une minute (prise de notes possible lors de l'écoute)
- Compte rendu du document en français de manière libre ou guidée





Cette partie n'a plus lieu d'être.

ÉVALUATION 2

▶ 3^e trimestre – 20 points – 1 h 30

Le sujet est remis en intégralité au début. Le candidat organise son temps comme il l'entend.

Niveaux visés : LVA ▶ B1 > B2 – LVB ▶ A2 > B1

Compréhension de l'écrit  10 points	Expression écrite  10 points
<ul style="list-style-type: none"> – 1 ou 2 texte(s) – Longueur cumulée des textes = entre 2 300 et 4 000 signes – Compte rendu en français ou en espagnol selon la consigne du ou des textes de manière libre ou guidée 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 ou 2 question(s) en lien avec la thématique générale du support de l'évaluation de la compréhension écrite. – Document iconographique possible – Rédaction en espagnol

